



ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE

Université du Québec



FONDS DE RECHERCHE ÉTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – (FRECC) Document constitutif

Avec la collaboration de



Contexte

En signant la *Global Climate Letter* ([déclaration d'urgence climatique](#)) le 24 septembre 2019, l'ÉTS a pris trois engagements structurants dans la cadre de la lutte contre les changements climatiques :

1. S'engager à atteindre la carboneutralité pour 2030, ou 2050 au plus tard;
2. Mobiliser davantage de ressources pour la recherche axée sur les mesures pour remédier aux changements climatiques et faciliter le développement de compétences;
3. Accroître l'accès à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans les programmes d'enseignement, sur les campus et dans les programmes de sensibilisation des communautés.

Suite à la prise de ces engagements, l'ÉTS a développé un plan qui lui a permis d'atteindre la carboneutralité dès 2021. Un système de compensation novateur permet à l'ÉTS d'atteindre la carboneutralité tout en créant beaucoup de valeur ajoutée, spécialement en termes de recherche universitaire. Pour plus d'information : etsmtl.ca/dd.

Création du FRECC

Un élément important de la démarche de carboneutralité de l'ÉTS est la création du Fonds de recherche ÉTS sur les changements climatiques (FRECC). Ce dernier répond directement au deuxième engagement pris en signant la déclaration d'urgence climatique en plus de contribuer au troisième et de s'inscrire judicieusement dans les orientations de recherche de l'ÉTS.

Objectifs généraux

Le FRECC a été créé afin de :

- stimuler la recherche contribuant à la lutte contre les changements climatiques en mobilisant davantage de ressources;
- faire croître les fonds disponibles au fil du temps afin de maximiser les retombées;
- contribuer à la sensibilisation de la communauté de l'ÉTS sur les questions concernant la lutte contre les changements climatiques.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance du Fonds est constitué de :

- Djazia Liamini, Conseillère à la recherche, Décanat de la recherche;
- Suzanne Bélanger, Directrice, Diplômés et philanthropie, Secrétariat général;
- Julien-Pierre Lacombe, Conseiller en développement durable, Secrétariat général.

Le rôle du comité de gouvernance est d'assurer l'administration du fonds et de favoriser sa croissance.

Comité scientifique

Le comité scientifique du Fonds est constitué de :

- Annie Levasseur, professeure au département de génie de la construction, École de technologie supérieure
- Michel Baraer, professeur au département de génie de la construction, École de technologie supérieure
- Anne-Marie Boulay, professeur au département de génie chimique, Polytechnique Montréal

Le rôle du comité scientifique est de gérer les appels à projets et de choisir les récipiendaires des fonds sur la base des critères qu'il a déterminés.

Appels à projets

Le FRECC lancera minimalement un appel à projets par année dès juin 2021. Des appels à projets spécifiques détaillant les modalités seront lancés à chaque occasion. Selon la croissance et la disponibilité des fonds, plus d'un appel par année pourrait avoir lieu dans le futur.

Au moment de la constitution du fonds, les appels à projets visent le développement de technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est possible que les thématiques des appels à projets intègrent éventuellement des projets visant la mesure, la modélisation et l'adaptation aux changements climatiques.

Partenariat avec Planetair

L'ÉTS a développé un partenariat avec [Planetair](#), un OBNL leader dans la lutte contre les changements climatiques qui offre de compenser des émissions de gaz à effet de serre (GES) via la vente de crédits carbone homologués Gold Standard, certification rencontrant les plus hauts standards mondiaux sur le marché volontaire du carbone. Planetair est un joueur crédible et reconnu qui fut classé numéro 1 au Québec parmi les fournisseurs de crédits carbone par Protégez-vous en mai 2020.

Ce partenariat consiste en la création inédite d'un produit de compensation nommé : [Portefeuille Planetair+ÉTS \(recherche appliquée\)](#) dont 20% du montant de chaque tonne compensée sera versé en donation par Planetair dans le FRECC. Ce produit est disponible à toute personne ou organisation souhaitant faire de la compensation carbone. Il permet de compenser des émissions à 100% selon les plus hauts standards mondiaux en plus d'investir dans la recherche qui permettra de réduire davantage les émissions de GES dans le futur.

Gestion des fonds

Les sources d'entrées de fonds sont les suivantes :

- donations provenant du produit Portefeuille Planetair+ÉTS (recherche appliquée), soit un montant équivalent à 20% des ventes totales du produit;
- contributions directes de l'ÉTS;
- contributions potentielles de donateurs privés.

L'enveloppe totale annuelle variera en fonction des entrées provenant de ces trois sources.

Les sorties de fonds se feront uniquement dans le but de financer les projets de recherche lauréats des appels à projets selon les montants annoncés.

Suivi des retombées

Les comités de gouvernance et scientifique s'assureront de suivre l'évolution des flux financiers et les retombées encourues par les projets de recherche financés.

Suite au résultat de chaque appel à projets, Planetair sera mis au courant du projet de recherche lauréat. De plus, une fois les projets de recherche complétés, Planetair sera mis au courant des résultats de ceux-ci. Se faisant, les clients qui auront acheté des crédits carbone via le Portefeuille Planetair+ÉTS (recherche appliquée) seront mis au courant des retombées concrètes de leur contribution. Ce sera également le cas pour les donateurs privés directement dans le FRECC, le cas échéant.

Il est envisagé de créer un événement annuel où les retombées du FRECC seront mises en valeur et où seront rassemblés les donateurs, les partenaires et les lauréats.